



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 8 octobre 2020 à 19h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h.

2020-10-250 1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE

2020-10-251 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2020.

ADOPTÉE

1.4 Période de questions

- Monsieur Ghislain Nadeau demande au conseil s'il peut aller chercher du gravier au site des gravières. La directrice lui répond qu'il a besoin d'un bail qu'il doit se procurer auprès de la MRC d'Abitibi et que cela en est de même pour les entrepreneurs. Il demande également les prix pour les voyages de gravier. La directrice lui demande de téléphoner au bureau lundi matin pour obtenir plus d'informations.

2020-10-252 1.5 Probation de l'employée 62-0011

CONSIDÉRANT QUE plus de six mois se sont écoulés depuis l'embauche de l'employée 62-0011 au développement;

CONSIDÉRANT QUE les six mois de probation ont été relevés avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'EMBAUCHER l'employée 62-0011 comme adjointe au développement aux conditions discutées et tel que déposé au dossier de l'employé;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination est rétroactive au 1er mars 2020.

ADOPTÉE

2020-10-253 1.6 Probation de l'employé 32-0022

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de l'employé 32-0022 se terminait en septembre;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour il y a lieu de prolonger la période de probation de cet employé;



IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROLONGER la probation de cet employé de trois mois supplémentaires.

ADOPTÉE

2020-10-254 1.7 Demande citoyenne concernant l'Internet

CONSIDÉRANT QUE la connexion Internet sur le territoire de Trécesson est dysfonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens nous ont contactés pour nous informer que la connexion n'était pas bonne;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à Internet à haut débit est une priorité pour notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'accès à l'Internet à haut débit a empêché les résidents de profiter des nombreuses possibilités offertes par l'ère numérique;

CONSIDÉRANT QUE nous avons plus de 500 résidences sur le territoire qui désirent avoir accès à une connexion Internet de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE SOLLICITER toutes les instances gouvernementales et les compagnies de télécommunication à agir pour que tout le territoire de Trécesson soit couvert par une connexion Internet à haut débit;

DE DEMANDER à toutes les municipalités et à la MRC d'Abitibi de nous appuyer dans cette demande.

ADOPTÉE

2020-10-255 1.8 Embauche d'un journalier pour la construction (19-0003)

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau de la construction des infrastructures de la Municipalité de Trécesson;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



D'EMBAUCHER l'employé 19-0003 à titre de journalier, selon les conditions discutées, et ce pour une période de probation de 6 mois;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination prend effet le 8 octobre 2020.

ADOPTÉE

2020-10-256 1.9 Soumission pour mise en page et logo (Myriam Lévesque - Design graphique)

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale désire avoir une même mise en page pour toutes les communications envoyées de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le logo de la municipalité est désuet et qu'il serait intéressant d'en adopter un au goût du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DEMANDER UNE SOUMISSION à Myriam Lévesque - Design graphique pour la création d'une mise en page uniforme et d'un nouveau logo pour la municipalité.

ADOPTÉE

2020-10-257 1.10 Nomination d'un conseiller concernant le dossier de l'église

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à cœur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER le conseiller #6, monsieur René Martineau, à titre de représentant du conseil concernant le dossier de l'église;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller doit travailler conjointement avec la direction générale et l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller n'a pas d'autorité sur l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller est le représentant du conseil et qu'il



fera rapport au conseil.

ADOPTÉE

2020-10-258 1.11 Autorisation de déchetage des documents municipaux par les employés

CONSIDÉRANT QUE, selon le calendrier de conservation des archives de la municipalité, plusieurs documents sont à détruire, et ce, chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux sont autorisés à effectuer la destruction de documents, tout en s'assurant que le calendrier de conservation est respecté;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER tous les employés municipaux à procéder à la destruction de documents;

ÉTANT ENTENDU QUE la destruction doit se faire de façon contrôlée afin de s'assurer que la destruction des documents sources soit faite de façon sécuritaire;

ÉTANT ENTENDU QU'il est recommandé de mettre en œuvre une politique de destruction des documents contenant des renseignements confidentiels et d'en surveiller l'application, d'élaborer des procédures de destruction et de définir les responsabilités;

ÉTANT ENTENDU QU'un registre indiquant la date et le procédé de destruction utilisé, le nom de la personne ou du tiers responsable de la destruction, le lieu de la destruction et le nom de la personne responsable du transport des documents pourrait être créé.

ADOPTÉE

2020-10-259 1.12 Formation (scie à chaîne et débroussailleuse)

CONSIDÉRANT QUE tous les travailleurs qui effectuent l'abattage manuel d'arbres à l'aide d'une scie à chaîne dans le cadre d'activités d'aménagement forestier doivent avoir suivi et réussi une formation délivrée par un formateur accrédité et reconnue par la CNESST;

CONSIDÉRANT QU'une formation concernant le débroussaillage est également obligatoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**



D'INSCRIRE deux (2) journaliers à une formation de scie à chaîne au montant de 1 840 \$;

D'INSCRIRE trois (3) journaliers et deux (2) adjointes au développement à une formation de débroussailleuse au montant de 920 \$;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais encourus par les employés municipaux seront défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE

2020-10-260 1.13 Autorisation de déchiquetage des documents municipaux (gros volume) par une entreprise

CONSIDÉRANT QUE les archives de la municipalité ont pris beaucoup de retard depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE plus de cinquante (50) boîtes d'archives sont dans l'attente de déchiquetage;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par l'entreprise Shred-it;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE RETENIR L'OFFRE de l'entreprise Shred-it pour le déchiquetage des boîtes d'archives de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-10-261 1.14 Action contre la diffamation envers les employés et la municipalité

CONSIDÉRANT QUE depuis un certain temps des individus diffament et attaquent faussement la réputation de la Municipalité, des élus, des employés et des fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne tolère aucune inconduite, diffamation, harcèlement et manifestation de la sorte sans égard à la source de diffusion et propagation;

CONSIDÉRANT QUE de tels agir nuisent et doivent être sanctionnés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Trécesson prendra tous les moyens dont elle dispose pour s'assurer que la réputation, le nom et la personne de ses élus, fonctionnaires, employés doivent être protégés contre les attaques,



l'agressivité, la diffamation, les atteintes illégales dirigées contre ces personnes et contre la Municipalité;

QUE la Municipalité réserve tous ses droits et recours en pareille situation.

ADOPTÉE

2020-10-262 1.15 Nomination d'un conseiller pour représenter la municipalité à la cour

CONSIDÉRANT que deux dossiers sont à représenter à la cour le 18 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs points concernent l'administration municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER la directrice générale, madame Chantal Poliquin, à titre de représentante des deux dossiers à la cour.

ADOPTÉE

2. FINANCES

2020-10-263 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 8 octobre 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 8 octobre 2020;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 103 864.53 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 37 869.44 \$.

ADOPTÉE



3. TRAVAUX PUBLICS

2020-10-264 3.1 Réparations pour la niveleuse

CONSIDÉRANT QUE le moteur et le couple du moteur de la niveleuse sont désuets;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER un moteur reconditionné pour la niveleuse;

ÉTANT ENTENDU QUE les coûts devraient représenter une somme d'environ 30 000 \$;

ÉTANT ENTENDU QUE ce sont les journaliers qui procéderont aux réparations;

ÉTANT ENTENDU QUE les réparations se feront avant les neiges;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais liés aux réparations seront pris dans les fonds alloués au contrat de neige.

ADOPTÉE

4. GRAVIÈRES

5. URBANISME

2020-10-265 5.1 Dossier CPTAQ (matricule 9289 15 1092)



CONSIDÉRANT QUE M. Donald Couture et Mme Joane Bélanger désirent lotir une parcelle de leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle désirée est en friche et que le potentiel agricole est de classe restreinte par la nature du sol;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prône le développement en milieu de villégiature;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'APPUYER la demande de ces citoyens auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

2020-10-266 5.2 Demande de dérogation mineure pour le 133, chemin Thibault

CONSIDÉRANT QUE, M. Réjean Lajoie et Mme Andrée St-Hilaire, résidants au 81, rue Pronovost à Amos, ont déposé une dérogation mineure concernant leur immeuble situé au 133, chemin Thibault pour la construction d'un deuxième étage, cadastre 4282902 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage permet un taux d'occupation du sol de 5%;

CONSIDÉRANT QUE la demande du taux d'occupation est de 13%;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande citoyenne concernant cette dérogation, qui vise à autoriser la superficie totale de 13% total.

ADOPTÉE

2020-10-267 5.3 Demande de dérogation mineure pour le 117, chemin du Lac-à-la-Truite

CONSIDÉRANT QUE Mme Nadia Caron, résidant au 117, chemin du Lac-à-la-Truite a déposé une dérogation mineure pour l'installation en cour avant d'un bâtiment utilitaire de type conteneur 8' x 40' avec portes de garage, cadastre 4282941;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de zonage ne permettent pas l'installation d'un conteneur en cour avant article 9.11.3.c;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU;



**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande citoyenne concernant cette dérogation mineure, et ce, telle que déposée.

ADOPTÉE

2020-10-268 5.4 Demande de dérogation mineure pour le 173, chemin du Lac-à-la-Truite

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Castonguay, résidant au 6362, route 111 ouest, Amos, a déposé une dérogation mineure pour la construction d'un garage 28x36x13.5 au 173, chemin du Lac-à-la-Truite pouvant contenir un élévateur, cadastre 5914868;

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil consultatif d'urbanisme de Trécesson recommande que la hauteur de la maison soit au minimum la même hauteur et avertir le citoyen qu'il faut respecter les règlements de la municipalité en tout temps;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande citoyenne concernant cette dérogation mineure, et ce, telle que déposée.

ADOPTÉE

2020-10-269 5.5 Règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme de la municipalité comportent plusieurs lacunes;

CONSIDÉRANT QUE Samir Grine, urbaniste, a constaté, lors de sa correction, que les minis maisons, les maisons bigénérationnelles et que le règlement concernant les animaux de ville (poules, lapins, etc.) ne sont pas réglementés;

CONSIDÉRANT QUE l'urbaniste propose d'ajouter les règlements ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre représente un montant de 3 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de service de Samir Grine au montant de 3 000 \$;



ÉTANT ENTENDU QUE les fonds seront pris dans le 10 000 \$ prévu au budget pour les frais concernant l'application de nos règlements, fonds que nous n'avons pas utilisé, excepté pour la création des constats d'infraction.

ADOPTÉE

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

2020-10-270 6.1 Demande de subvention pour le Programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Trécesson fait la promotion de saines habitudes de vie, par le biais d'activités diverses;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Trécesson désire faire la promotion d'activités physiques auprès des aînés et ainsi améliorer leur santé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Trécesson veut prévenir et/ou contrer l'isolement des aînés;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER l'agente de développement à déposer une demande de projet pour un mini-golf au programme Nouveaux-Horizons;

ÉTANT ENTENDU QUE la demande de subvention représente une somme de 25 000 \$;

ÉTANT ENTENDU QUE les personnes désignées pour signer les documents relatifs à cette demande soient : monsieur Jacques Grenier, maire, et madame Chantal Poliquin, directrice générale.

ADOPTÉE

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

2020-10-271 7.1 Halloween



CONSIDÉRANT la pandémie COVID-19 qui sévit actuellement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ANNULER la fête d'Halloween cette année;

D'ANNULER le porte-à-porte pour la cueillette de friandises.

ADOPTÉE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

2020-10-272 8.1 Cotisation annuelle et abonnement pour l'AFAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue depuis plusieurs années;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE RENOUELER l'adhésion de la municipalité à l'AFAT pour l'an 2021 au coût de 50,00 \$.

ADOPTÉE

2020-10-273 8.2 Étude des lacs sur le territoire

CONSIDÉRANT l'offre de l'Institut de recherche sur les forêts (IRF) de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cet institut désire évaluer les problématiques de cyanobactéries au niveau du lac Beauchamp;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER l'institut à procéder aux études nécessaires;

DE PROPOSER D'ÉVALUER tous les lacs sur le territoire;



ÉTANT ENTENDU que ces études ne représentent aucuns frais.

ADOPTÉE

2020-10-274 8.3 TIAM

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi réitère sa demande concernant le territoire incompatible avec l'activité minière à Trécesson;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE MAINTENIR la résolution 2020-07-186.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES

2020-10-275 9.1 Limite de vitesse au chemin Bourgeois Ouest

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse maximale présentement prescrite sur le chemin Bourgeois Ouest est de 50 km/h;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues concernant la haute vitesse sur ce chemin;

CONSIDÉRANT les difficultés et la dangerosité d'entretien pour ce chemin;

CONSIDÉRANT QU'une baisse de la limite de vitesse à 40 km/h serait justifiable pour assurer le bien-être et la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 septembre 2020 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 10 septembre 2020;



CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 2020-279 concernant la limite de vitesse sur le chemin Bourgeois Ouest.

ADOPTÉE

10. RAPPORT DES ÉLUS

10.1 Rapport de l'élu - Maire

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :

Le maire mentionne que :

- le 14 septembre, il s'est présenté au bureau municipal et a effectué un ménage des rues et de l'Arboretum pour la Semaine de la municipalité;
- le 15 septembre, il a participé aux activités organisées pour la Semaine de la municipalité et il a rencontré la directrice générale concernant le fonds forêt;
- le 16 septembre, il a participé à deux réunions, une concernant les gravières et l'autre concernant le fonds forêt à la MRC d'Abitibi;
- le 17 septembre, il a rencontré la directrice générale pour donner suite aux réunions, il a participé à l'inauguration des travaux de réfection de rue Sauvé en après-midi et en soirée, il a eu une réunion concernant les gravières;
- le 18 septembre, il a participé à une autre réunion concernant les gravières pour parler de stratégies;
- le 22 septembre, il a participé au CIC du CLD et à une rencontre du CCU;
- le 30 septembre, il a eu une rencontre au bureau municipal concernant la Politique de développement;
- le 1er octobre, il a participé à la séance de travail;
- le 3 octobre, il a reçu un appel de madame Suzanne Blais concernant les remboursements des dépenses liées à la COVID-19;
- Il a envoyé une lettre de félicitations au nouveau maire de Preissac.

10.2 Rapport de l'élu - Conseiller 2

Claudine Martineau (conseillère 2) présente son rapport mensuel :



La conseillère 2 mentionne que :

- le 14 septembre, elle a participé à l'AGA de l'école Morency de Trécesson et elle a représenté la municipalité auprès du conseil d'établissement;
- le 20 septembre, elle et la conseillère 3 ont rencontré l'agente de développement pour discuter de leurs comités respectifs;
- le 1er octobre, elle a participé à la séance de travail.

10.3 Rapport de l'élu - Conseiller 3

Nathalie Dion (conseillère 3) présente son rapport mensuel :

La conseillère 3 mentionne que :

- elle a participé à l'inauguration des travaux de réfection de la rue Sauvé dans le cadre de la Semaine de la municipalité;
- elle et la conseillère 2 ont rencontré l'agente de développement pour discuter de leurs comités respectifs;
- le 1er octobre, elle a participé à la séance de travail.

10.4 Rapport de l'élu - Conseiller 4

Rollande Brunet (conseillère 4) présente son rapport mensuel :

La conseillère 4 mentionne que :

- elle a eu un entretien téléphonique avec l'agente de développement concernant une demande de subvention au Projet Nouveaux Horizons;
- le 1er octobre, elle a participé à la séance de travail.

10.5 Rapport de l'élu - Conseiller 6

René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

Le conseiller 6 mentionne que :

- le 22 septembre, il a participé à une réunion du CCU;
- le 1er octobre, il a participé à la séance de travail;
- le 7 octobre, il a rencontré l'inspecteur municipal;
- il est passé au bureau municipal pour discuter de divers dossiers concernant l'église, les règlements, etc.

11. INFORMATIONS



11.1 Salle communautaire

Salle communautaire

11.2 Stratégie de valorisation de la matière organique (MRC)

Stratégie de valorisation de la matière organique (MRC)

11.3 Lancement de la Politique culturelle territoriale de la MRC d'Abitibi

Lancement de la Politique culturelle territoriale de la MRC d'Abitibi

11.4 Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)

Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)

12. CORRESPONDANCES

12.1 Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)



12.2 Demande de don pour la Fondation Hospitalière d'Amos

Demande de don pour la Fondation Hospitalière d'Amos

12.3 ORSC pour la sécurité civile et la sécurité incendie (COVID-19)

ORSC pour la sécurité civile et la sécurité incendie (COVID-19)

12.4 Invitation au 77e Congrès annuel de l'AFAT

Invitation au 77e Congrès annuel de l'AFAT

12.5 Campagne de financement Olo 2020

Campagne de financement Olo 2020

12.6 AGAT de LSAT

AGAT de LSAT

12.7 Assemblée générale de la SADC Harricana

Assemblée générale de la SADC Harricana

12.8 Communiqué de presse (ELCCC)



Communiqué de presse (ELCCC)

13. Varia

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Période de questions

- Samuel Castonguay, présent pour sa demande de dérogation mineure au 173, chemin du Lac-à-la-Truite, demande si sa demande a été acceptée. Le conseil lui répond que oui, mais qu'il doit respecter les règlements déjà mis en place concernant la hauteur maximale.

- Alice Levasseur mentionne qu'une nouvelle salle communautaire sera construite, mais demande si le conseil a pensé à réparer les chemins et à y mettre de l'asphalte. Le maire lui répond que les réparations seront effectuées en temps et lieu et que nous avons effectué des demandes de subventions concernant les chemins.

2020-10-276 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la séance soit close à 19h36.

ADOPTÉE



Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 CM).